

Matière: Na'h - Livre: Juges - Chapitre: Ch. 11 v. 1-40

Thème: La fille de Jephte - Auteur: Aaron Farkach / Raphaël Etedgui

Titre: L'impasse de la parole



Introduction

Au chapitre précédent du livre des Juges est mentionnée la succession des deux juges qui ont gouverné Israël après Avimele'h.

Très peu de détails nous sont rapportés sur eux, le minimum légal dirons nous: nom, lieu de résidence, nombre d'années de règne, lieu de décès, enfants...alors même que leurs règne sur Israël à duré près d'un demi-siècle.

On a retrouvé ensuite le peuple s'adonnant à l'idolâtrie puis revenant vers Dieu au moment même où l'ennemi l'acculait. C'est à ce moment là, et alors que le peuple se cherche un nouveau "chef" afin d'attaquer les enfants d'Ammon, que le récit de Jephté débute.

Le règne de Jephté a, lui, duré six ans mais la Tora s'y attarde.

Partant de ses origines, la Tora traite dans ce chapitre des paroles que l'on profère à tort ou à raison: celles que l'on échange avec nos frères, avec nos ennemis, celles que l'on adresse à Dieu (ou à soi même?).

Et, tout en traversant et constituant l'ensemble de la vie d'un homme, l'effort pour devenir maître de sa parole semble aboutir à une impasse tragique: ne pas tenir parole est le propre de l'égoïsme et de la lâcheté à l'endroit même où s'y tenir peut nous transformer en assassin.

Faux problème pour tragiques grecques répondront nos sages, car n'est-il pas question ici que d'ambition, d'orgueil, de pouvoir et de ce que l'on est prêt à y sacrifier aveuglément, obstinément?



**Notes de
l'enseignant**

שופטים יא' א' מ'

א ויפתח הגלעדי, הנה גבור חיל, והוא, בן-אשה זונה; וילד גלעד, את-
 פתח. ב ותלד אשת-גלעד לו, בנים; ויגדלו בןי-האשה ויגרשו את-פתח,
 ויאמרו לו לא-תנחל בבית-אבינו--כי בן-אשה אחרת, אתה. ג ויברח פתח
 מפני אחיו, וישב בארץ טוב; ויתלקטו אל-פתח אנשים ריקים, ויצאו
 עמו. {פ} ויהי, מימים; וילחמו בני-עמון, עם-ישראל. ה ויהי, כאשר-
 נלחמו בני-עמון עם-ישראל; וילכו זקני גלעד, לקחת את-פתח מארץ טוב.
 ו יאמרו ליפתח--לכה, והייתה לנו לקצין; ונלחמה, בבני עמון. ז ויאמר
 פתח, לזקני גלעד, הלא אתם שנאתם אותי, ותגרשוני מבית אבי; ומדוע
 באתם אלי, עתה, כאשר, צר לכם. ח ויאמרו זקני גלעד אל-יפתח, לכן
 עתה שבנו אליך, והלכת עמנו, ונלחמת בבני עמון; והיית לנו לראש, לכל
 ישבי גלעד. ט ויאמר יפתח אל-זקני גלעד, אם-משיבים אתם אותי
 להלחם בבני עמון, ונתן ה' אותם, לפני--אנכי, אהיה לכם לראש.
 י ויאמרו זקני-גלעד, אל-יפתח: ה', יהיה שמע בינותינו--אם-לא כדברך, כן
 נעשה. יא וילך יפתח עם-זקני גלעד, וישימו העם אותו עליהם לראש
 ולקצין; וידבר יפתח את-כל-דבריו לפני ה', במצפה. {פ} יב וישלח יפתח
 מלאכים, אל-מלך בני-עמון לאמר: מה-לי וך, כי-באת אלי להלחם בארצי.
 יג ויאמר מלך בני-עמון אל-מלאכי יפתח, כי-לקח ישראל את-ארצי בעלותו
 ממצרים, מארנון ועד-היבק, ועד-הירדן; ועתה, השיבה אתהן בשלום.
 יד ויוסף עוד, יפתח; וישלח, מלאכים, אל-מלך, בני עמון. טו ויאמר לו,
 כה אמר יפתח: לא-לקח ישראל את-ארץ מואב, ואת-ארץ בני עמון.
 טז כי, בעלותם ממצרים; וילך ישראל במדבר עד-ים-סוף, ויבא קדשה.
 יז וישלח ישראל מלאכים אל-מלך אדום לאמר אעברה-נא בארצה, ולא
 שמע מלך אדום, וגם אל-מלך מואב שלח, ולא אבה; וישב ישראל, בקדש.
 יח וילך במדבר, ויסב את-ארץ אדום ואת-ארץ מואב, ויבא ממזרח-שמש
 לארץ מואב, ויחנון בעבר ארנון; ולא-באו בגבול מואב, כי ארנון גבול
 מואב. יט וישלח ישראל מלאכים, אל-סיחון מלך-האמרי מלך חשבון;
 ויאמר לו ישראל, נעברה-נא בארצה עד-מקומי. כ ולא-האמין סיחון את-
 ישראל, עבר בגבולו, ויאסף סיחון את-כל-עמו, ויחנו ביהצה; וילחם, עם-
 ישראל. כא ויתן ה' אלהי-ישראל את-סיחון ואת-כל-עמו, ביד ישראל--
 ויכנס; וירש, ישראל, את כל-ארץ האמרי, יושב הארץ ההיא. כב וירשו,
 את כל-גבול האמרי--מארנון, ועד-היבק, ומן-המדבר, ועד-הירדן. כג ועתה
 ה' אלהי ישראל, הוריש את-האמרי, מפני, עמו ישראל; ואתה, תירשנו.
 כד הלא את אשר יורישך, כמוש אלהיך--אותו תירש; ואת כל-אשר הוריש
 ה' אלהינו, מפנינו--אותו נירש. כה ועתה, הטוב טוב אתה, מבבלק בן-
 צפור, מלך מואב: הרוב רב עם-ישראל, אם-נלחם נלחם בם. כו בשבת
 ישראל בחשבון ובבנותיה ובערעור ובבנותיה, ובכל-הערים אשר על-ידי
 ארנון, שלש מאות, שנה--ומדוע לא הצלתם, בעת ההיא. כז ואנכי, לא-
 חטאתי לך, ואתה עשה אתי רעה, להלחם בי: ישפט ה' השפט, היום, בין
 בני ישראל, ובין בני עמון. כח ולא שמע, מלך בני עמון, אל-דברי יפתח,
 אשר שלח אליו. {פ} כט ותהי על-יפתח רוח ה', ויעבר את-הגלעד ואת-
 מנשה; ויעבר, את-מצפה גלעד, וממצפה גלעד, עבר בני עמון. ל וידר
 יפתח נדר ליהוה, ויאמר: אם-נתון תתן את-בני עמון, בידי. לא והיה
 היוצא, אשר יצא מדלתי בתי לקראתי, בשובי בשלום, מבני עמון--והיה,
 ליהוה, והעליתיהו, עלה. {פ} לב ויעבר יפתח אל-בני עמון, להלחם בם;
 ויתנם ה', בידו. לג ויכנס מערוער ועד-באך מנית עשרים עיר, ועד אביל
 כרמים, מכה, גדולה מאד; ויכנעו בני עמון, מפני בני
 ישראל. {פ} לד ויבא יפתח המצפה, אל-ביתו, והנה בתו יצאת לקראתו,
 בתפים ובמחלות: ורק היא יחידה, אין-לו ממנו בן או-בת. לה ויהי
 כראותו אותה ויקרע את-בגדיו, ויאמר אהה בתי הכרע הכרעתי, ואת,
 היית בעכרי; ואנכי, פציתי פי אל-ה', ולא אוכל, לשוב. לו ותאמר אליו,
 אבי פצית את-פיך אל-ה'--עשה לי, כאשר יצא מפיד: אחרי אשר עשה לך
 ה' נקמות, מאיביך--מבני עמון. לז ותאמר, אל-אביה, ועשה לי, הדבר
 הזה: הרפה ממני שנים חדשים, ואלכה וירדתי על-ההרים, ואבכה על-
 בתולי, אנכי ורעיתי (ורעותי). לח ויאמר לך, וישלח אותה שני חדשים;
 ותלך היא ורעותיה, ותבך על-בתוליה על-ההרים. לו והיה מקץ שנים
 חדשים, ותשב אל-אביה, ויעש לה, את-נדרו אשר נדר; והיא לא-נדעה איש,
 ותהי-חק בישראל. מ מימים ימימה, תלכנה בנות ישראל, לתנות, לבת-
 יפתח הגלעדי--ארבעת ימים, בשנה. {פ}

Juges 11, 1 à 40

1 Il y avait alors un vaillant guerrier, Jephté le Galaadite; c'était le fils d'une femme prostituée, et Ghilad était son père. 2 Mais la femme de Ghilad lui donna aussi des fils. Ceux-ci, devenus grands, expulsèrent Jephté en lui disant: "Tu n'as pas droit à l'héritage de notre père, car tu es le fils d'une femme étrangère." 3 Jephté dut s'éloigner de ses frères et alla s'établir au pays de Tob. Là il devint le centre d'un ramas d'aventuriers, qui firent avec lui des incursions. 4 Ce fut quelque temps après, qu'eut lieu la guerre des Ammonites contre Israël. 5 Les Ammonites ayant attaqué Israël, les anciens de Galaad allèrent chercher Jephté au pays de Tob. 6 Ils dirent à Jephté: "Viens, sois notre chef, que nous puissions combattre les enfants d'Ammon." 7 Jephté répondit aux anciens de Galaad: "Est-ce que vous n'êtes pas mes ennemis, qui m'avez chassé de la maison de mon père? Pourquoi donc venez-vous à moi, maintenant que vous êtes dans la détresse? " 8 "Oui vraiment, dirent les anciens de Galaad à Jephté, maintenant nous revenons à toi, afin que tu marches avec nous, que tu combattes les enfants d'Ammon, et que tu deviennes notre chef à tous, habitants du Galaad." 9 Alors Jephté dit aux anciens de Galaad: "Si vous me déterminez à revenir pour guerroyer avec les Ammonites et que l'Eternel me les livre, je veux rester votre chef." 10 Et les anciens de Galaad lui répondirent: "Par l'Eternel qui nous entend les uns et les autres, nous jurons de faire comme tu l'as dit! " 11 Jephté partit alors avec les anciens de Galaad, et le peuple le nomma son chef et son capitaine, et Jephté répéta toutes ses paroles devant l'Eternel, à Miçpa. 12 Puis Jephté envoya une députation au roi des Ammonites, pour lui dire: "Qu'ai-je à démêler avec toi, que tu sois venu porter la guerre dans mon pays? " 13 Le roi des Ammonites répondit aux envoyés de Jephté: "C'est qu'Israël, étant sorti d'Egypte, s'empara de mon pays, depuis l'Arnon jusqu'au Jaboc et jusqu'au Jourdain. Et maintenant, rends-le moi à l'amiable." 14 Jephté envoya une nouvelle députation au roi des Ammonites, 15 et lui fit dire: "Ainsi parla Jephté: Israël ne s'est emparé ni du territoire de Moab, ni de celui des enfants d'Ammon. 16 En effet, après être sorti d'Egypte, Israël s'avança dans le désert jusqu'à la mer des Joncs, puis il arriva à Kadêch. 17 Et Israël envoya des émissaires au roi d'Edom pour lui dire: "Je voudrais passer par ton pays." Mais le roi d'Edom n'y consentit point. On envoya pareil message au roi de Moab, qui refusa également, et Israël resta à Kadêch. 18 Alors, prenant par le désert, il tourna les pays d'Edom et de Moab, arriva jusqu'au pays de Moab du côté de l'Orient, et ils campèrent au bord de l'Arnon; mais ils ne franchirent point la limite de Moab, car c'est l'Arnon qui forme cette limite. 19 Et Israël envoya des députés à Sihôn, roi des Amorréens, qui régnait à Hesbon, et il lui fit dire: "Laisse-nous traverser ton pays pour gagner notre destination." 20 Mais Sihôn n'eut pas assez de confiance en Israël pour le laisser franchir sa frontière: il rassembla donc tout son peuple, ils prirent position à Yahça et attaquèrent Israël. 21 L'Eternel, Dieu d'Israël, livra Sihôn et toute son armée au pouvoir d'Israël, qui les défit et qui prit possession de tout le pays des Amorréens, habitants de cette contrée. 22 Ils possédèrent ainsi tout le territoire amorréen, depuis l'Arnon jusqu'au Jaboc, et depuis le désert jusqu'au Jourdain. 23 Ainsi l'Eternel, Dieu d'Israël, a évincé l'Amorréen pour son peuple Israël, et tu voudrais déposséder celui-ci! 24 N'est-ce pas, ce que ton Dieu Camos te fait conquérir devient ta possession? Eh bien! tout ce que l'Eternel, notre Dieu, nous a fait conquérir, restera la nôtre.

25 Au surplus, es-tu mieux fondé en droit que Balak, fils de Cippor, le roi de Moab? Osa-t-il contester avec Israël? osa-t-il lui faire la guerre? 26 Israël est établi, depuis trois cents ans, dans Hesbon et sa banlieue, dans Aror et sa banlieue, dans toutes les villes qui bordent l'Arnon: pourquoi donc, durant toute cette période, ne les avez-vous point reprises? 27 Pour moi, je ne t'ai point lésé, et tu agis mal à mon égard en me faisant la guerre. Que l'Eternel, le vrai Juge, prononce maintenant entre les enfants d'Israël et les enfants d'Ammon! " 28 Mais le roi des Ammonites ne tint pas compte des paroles que Jephté lui avait fait adresser. 29 Alors, animé de l'esprit de l'Eternel, Jephté traversa le Galaad et Manassé, atteignit Miçpé-Ghilad, et de là s'avança jusqu'aux Ammonites. 30 Et Jephté fit un vœu à l'Eternel en disant: "Si tu livres en mon pouvoir les enfants d'Ammon, 31 la première créature qui sortira de ma maison au-devant de moi, quand je reviendrai vainqueur des enfants d'Ammon, sera vouée à l'Eternel, et je l'offrirai en holocauste." 32 Jephté marcha alors sur les Ammonites pour les combattre, et l'Eternel les livra en sa main. 33 Il les battit depuis Aroêr jusque vers Minnit (vingt villes), et jusqu'à Abel-Keramim; défaite considérable, qui abaissa les Ammonites devant les enfants d'Israël. 34 Comme Jephté rentrait dans sa maison à Miçpa, voici venir sa fille à sa rencontre, avec des tambourins et des chœurs de danse. C'était son unique enfant; hors d'elle il n'avait ni fils ni fille. 35 Quand il la vit, il déchira ses vêtements et s'écria: "Hélas! ma fille, tu m'accables! c'est toi qui fais mon malheur! Mais je me suis engagé devant l'Eternel, je ne puis m'en dédire." 36 Elle lui répondit: "Mon père, tu t'es engagé devant Dieu, fais-moi ce qu'a promis ta bouche, maintenant que l'Eternel t'a vengé de tes ennemis, les Ammonites. 37 Seulement, ajouta-t-elle, qu'on m'accorde cette faveur, de me laisser deux mois de répit, afin que j'aille, retirée sur les montagnes, pleurer avec mes amies sur ma virginité." 38 "Va", dit-il. Et il la laissa libre pour deux mois; et elle s'en alla avec ses compagnes sur les monts, où elle pleura sa virginité. 39 Au bout de deux mois, elle revint chez son père, qui accomplit à son égard le vœu qu'il avait prononcé. Elle n'avait jamais connu d'homme. Et cela devint une coutume en Israël: 40 d'année en année, quatre jours de suite, les filles israélites se réunissaient pour pleurer la mémoire de la fille de Jephté le Galaadite.



L'hébreu dans le texte

- **וְנִתְּחַי עַל יְפֶתֶחַ רוּחַ ה'**: le Metsoudat David commente ici: "un souffle de puissance venant de Dieu et du courage", il ne s'agit donc pas ici d'inspiration divine comme on aurait pu le croire, et la remarque est d'autant plus importante que "ce souffle" a précédé la profération du neder.
- **יֵצֵא מִפִּיךָ**: littéralement: "ce qui est sorti de ta bouche", périphrase désignant à d'autres endroits notamment au verset 3 du chapitre 30 des Nombres, un vœu ou un serment. L'expression met en relief le caractère de profération d'une telle parole indépendamment de son contenu.

- פְּצִיתִי פִי: comme פתחתי פי: j'ai ouvert ma bouche, même idée que pour l'expression ci-dessus sauf que l'on décrit ici le moment précédent. Ici encore est mis en relief le caractère aléatoire ou arbitraire du neder.
- וְהָיָה הַיּוֹצֵא אֶשֶׁר יֵצֵא: litt.: "ce qui sortira", la forme est courante dans la Tora, notamment lorsque le sujet de l'action n'est pas connu ou pas fixé.



Analyse structurelle

Le présent chapitre est en réalité le regroupement de cinq *parachiot* (division du texte par la Massoret).

Chacune de ces *parachiot* correspond à une étape de la vie de Jephté et du peuple.

Ainsi:

Partie 1: Versets 1 à 3 / Origine de Jephté et son exclusion de la communauté

Partie 2: Versets 3 à 11 / Retour de Jephté comme chef

Partie 3: Versets 12 à 27 / Négociation avec l'ennemi

Partie 4: Verset 28 à 33 / Le *neder* et la guerre

Partie 5: Verset 34 à 40 / Accomplissement du *neder*

On pourra dès à présent s'interroger sur le sens de la division issue de la Massoret.

En effet, si chaque étape du récit dispose d'une *paracha* exclusive, on constate néanmoins que l'épisode du *neder* et de la guerre ont été regroupés ensemble ou encore, que celui-ci se trouve encadré par la négociation et la guerre: entre la parole et l'acte



Analyse thématique

LES ORIGINES DE JEPHTE, L'ABSENCE DE PAROLES

Le récit s'ouvre sur les qualités physiques de Jephté, on dit de lui qu'il est un "guibor 'hayil", avant de préciser qu'il est le fils d'une prostituée et que son père était Guilad.

Le fait n'est pas anodin puisqu'il va être à l'origine de l'exclusion de Jephté de sa famille puis de sa fuite hors de la ville.

En effet, et selon le Radak, mais également le Malbim, celle-ci est appelée "prostituée" du fait de l'absence de *kidouchin* et de *ketouba* entre elle et son mari, et cela, précisent les commentateurs malgré le fait qu'elle se réservait au père de Jephté, qu'elle était sa concubine (פלגש).

Concernant celui-ci le verset précise bien: "et Ghilad était son père", et les conséquences concernant la légitimité ou non de l'action de ses frères en découlent:

מלבי"ם פרק יא פסוק ב

ויאמרו לו לא תנחל -והיה זה שלא כדין, כי בן פילגש יורש
נחלה עם יתר הבנים, מה שגרשו את יפתח מן העיר שזה חמס
מבואר

Malbim

"Et ils lui ont dit tu n'hériteras pas", et c'était une injustice, car le fils d'une concubine hérite avec les autres enfants et le fait de l'avoir chassé de la ville constituait une violence explicite

Injustice et violence qui ont bénéficié de la complicité des anciens de la ville, comme le précise Jephthé au verset 7, et ainsi que le mentionne le Malbim qui commente le verset 3:

מלבי"ם פרק יא פסוק ג

ויברח -וזה מורה שרצו להורגו עד שהוכרח לברוח, ושזקני
העיר לא עשו משפט.

Malbim

"Et il a fui", cela nous enseigne qu'ils désiraient le tuer de sorte qu'il a été obligé de fuir, et que les anciens de la ville n'ont pas jugé la chose.

Jephthé doit s'enfuir et s'installe dans une autre ville où il devient le chef d'une bande d'individus "vides", de pillards armés précise le Ralbag.

Ainsi se clôt la première paracha de ce chapitre, qui aura mis en avant plusieurs silences aux conséquences dramatiques: l'absence de kidouchin entre les parents de Jephthé et le silence des anciens de la ville dans cette affaire qui n'ont pas appliqué la justice.



Pistes de réflexions et débats

1. Le statut juridique du concubinage fait l'objet d'une controverse chez les Richonim notamment entre Maimonide d'un côté, et le Ravad et Na'hmanide de l'autre (Michné thora, hilhot ichout, chapitre 1er). Il semble que pour Maimonide, et dès lors que la possibilité des kidouchin nous a été donnée pas la Tora, aucune autre manière de vivre avec une femme n'est permise, tandis que pour Na'hmanide ou le Ravad la possibilité de vivre avec des kidouchin ne supprime pas le statut d'avant matane Tora c'est-à-dire le concubinage. Il se trouve que le texte relate le problème posé par ce type de relation "libre" dès lors que se greffe dessus une relation fondée sur des kidouchin. En effet est-il encore possible de percevoir comme légitime le concubinage dès lors qu'existe la possibilité du mariage? Si du point de vue de la socialité, et dans notre texte, la réponse est négative, n'en est-il de même du point de vue de la concubine?
2. Pensez vous qu'il soit légitime de faire hériter un enfant issu d'un concubinage au même titre qu'un enfant issu d'un mariage? (ce n'est que très tardivement en France que l'on a accepté le droit à l'héritage des enfants naturels)

La seconde paracha relate le retour de Jephté parmi les siens.

Ce que l'on appelle alors poliment "l'ironie du sort" a fait que, celui que l'on avait abandonné se trouve être précisément celui dont on a besoin actuellement.

S'ensuit alors une discussion avec les anciens, ou plutôt une négociation sur les conditions du retour de Jephté.

מלבים פרק יא פסוק ט

השיב להם, הנה בזה עזן לא הראיתם לי אות אהבה וסימן חרטה על העבר ויתראה כאילו אני הולך עם אויבי לעזור להם בעד משכורת, כי מה שהבטחתם שאחר המלחמה והנצחון תשימוני לראש, זה דבר שאינו תלוי בהסכמתכם שזה יהיה ממילא, שאם משיבים אתם אותי וכו' ונתן ה' אותם לפני אנכי אהיה לכם לראש מעצמי על כרחכם, כדין הנוצח ומה תבטיחו לי אתם? וכוונתו מבוארת שהיה חפץ שישומו אותו לראש תיכף, עד שתיכף בלכתו לא ילך כקצין רק כראש

[. . .]

Malbim

Il leur a répondu, vous ne m'avez toujours pas témoigné d'aucun signe d'amour ni de regret sur ce qui c'est passé et j'aurai l'impression d'aller avec mes ennemis afin de les aider en contrepartie d'un salaire, car votre promesse de me mettre à la tête du peuple après la guerre en cas de victoire ne dépend pas de votre accord mais se fera de toute façon: "si je reviens [...] et que Dieu me livre mes ennemis, je serais pour vous le chef", par moi-même et contre votre gré même ainsi que cela est prévu pour le vainqueur alors que me promettez-vous?

Son intention était claire, il désirait être nommé dirigeant immédiatement, et partir au combat non pas comme général mais comme chef uniquement [...]

Les anciens acceptent et celui-ci se trouve en mesure de négocier au nom du peuple avec le roi des Ammonites (il a ainsi obtenu plus qu'une fonction militaire).



Pistes de réflexions et débats

3. Comparez le rapport entre le peuple et Jephté avec celui que le peuple entretient avec Dieu au chapitre précédent. On peut noter le schéma suivant: un abandon, une période de malheur et un retour. Au chapitre 10 le peuple abandonne Dieu, au chapitre 11 c'est Jephté qui est abandonné et dans les deux cas le peuple retourne vers celui qu'il avait abandonné, suppliant son retour. Que cela évoque-t-il pour vous? Y a-t-il un rapport entre abandonner Dieu et abandonner son frère? Etre juste envers son frère, est-ce servir Dieu autrement dit, y-a-t-il un rapporte entre les injonctions concernant les rapports entre un homme et Dieu (בין אדם למקום) et les injonctions qui régissent les rapports des hommes entre eux (בין אדם לחברו)?
4. Que pensez vous de la réaction de Jephté, la trouvez-vous juste? Comparez à cet effet la réaction de Jephté avec celle

de Gédéon au chapitre 8 versets 22 et 23 du livre des Juges: "Les Israélites dirent à Gédéon: "Gouverne-nous, toi, puis ton fils, puis ton petit-fils, puisque tu nous as sauvés de la puissance de Madian." Gédéon leur répondit: "Ni moi ni mon fils ne vous gouvernerons: Dieu seul doit régner sur vous."

LE NEDER ET LA GUERRE: PAROLE ET PUISSANCE

Alors que l'on s'attend à ce que le valeureux guerrier lance immédiatement l'offensive contre les Ammonites, la paracha s'ouvre sur une véritable leçon d'histoire et de droit.

C'est avec sa parole que Jephté guerroye jusqu'à l'obtention d'une fin de non recevoir de la part de son adversaire, assez révélatrice de ses intentions:

רלב'ג פרק יא פסוק כח

והנה לא שמע מלך בני עמון אל דברי יפתח ורצה על כל פנים
להלחם בישראל

[. . .]

Ralbag

Et voici que le roi des Ammonites n'a pas écouté les paroles de Jephté témoignant par la même de son désir de faire la guerre à Israel quoiqu'il en fût. [...]

Et c'est à ce moment précis du récit qu'intervient le neder de Jephté.

Mais avant de rentrer plus en détail, résumons le contexte dans lequel intervient ce neder:

Jephté a été chassé de son clan et de sa ville, puis recherché afin de diriger le peuple, il dispose à présent de tous les pouvoirs, le sort du peuple repose désormais entre ses mains, mais Jephté sait que la victoire dépend du choix de Dieu (versets 23 et suivants):

"Ainsi l'Eternel, Dieu d'Israël, a évincé l'Amorréen pour son peuple Israël, et tu voudrais déposséder celui-ci! N'est-ce pas, ce que ton dieu Camos te fait conquérir devient ta possession? Eh bien! Tout ce que l'Eternel, notre Dieu, nous a fait conquérir, restera la nôtre."

Alors Jephté fit un neder, un vœu, une promesse unilatérale (et non pas justement un contrat ou une alliance qui suppose une autre partie qui s'engage également):

שופטים פרק יא פסוק ל' לא'

ל) וַיִּדְרֹךְ יִפְתָּח נְדָר לֵה' וַיֹּאמֶר אִם נָתַן תִּתֶנּוּ אֶת בְּנֵי עַמּוֹן בְּיָדִי:
לא) וְהָיָה הַיּוֹצֵא אֲשֶׁר יֵצֵא מִדֹּלְתֵי בֵּיתִי לְקִרְאָתִי בְּשׁוּבִי בְּשָׁלוֹם
מִבְּנֵי עַמּוֹן וְהָיָה לֵה' וְהֵעֲלִיתֶהוּ עֹלָה:

Les Juges 11, 30-31

30 Et Jephté fit un vœu à l'Eternel en disant: "Si tu livres en mon pouvoir les enfants d'Ammon, 31 la première créature qui sortira de ma maison au-devant de moi, quand je reviendrai vainqueur des enfants d'Ammon, sera vouée à l'Eternel, et je l'offrirai en holocauste."

Les commentateurs s'opposent sur le sens même du neder.

Ainsi selon Na'hmanide:

רמב"ן על ויקרא כז כט

[...]

וזה היה טעותו של יפתח בבתו כי חשב כאשר חרם נגיד ישראל חל וקים להמית אנשים או העובר על חרמו חייב מיתה כן אם נדר בעת מלחמה לעשות מאיש או אנשים זבח יחול הנדר ולא ידע כי חרם המלך והסנהדרין חל על המורדים לכלותם או על העובר גזירתם ותקנתם אבל לחול הנדר לעשות עולה מדבר שאין ראוי לה' חס וחלילה ולכך אמר בב"ר (ס ג) שאפילו הקדש דמים לא היה חייב ונענש בדמה ואל תהיה נפתה בהבלי ר"א [. . .] כי אם נדר שיהיה לה' איננו שיהיה פרוש אבל יהיה כמו שמואל שאמרה אמו ונתתיו לה' (שמואל א א יא) והיה משרת בבית ה' לא פרוש וכפי משפטי התורה אין ביד האדם שידור ביוצאי פתח ביתו שיהיו פרושים כאשר אין בידו להעלותם עולה. [. . .]

Na'hmanide

Et en cela a consisté l'erreur de Jephté concernant sa fille, de penser que de la même manière que lorsqu'un prince d'Israël a juré de tuer des hommes ou ceux qui passeraient outre son vœu, le vœu prend effet, un vœu fait pendant la guerre et consistant à sacrifier des hommes ou des femmes est également valable.

Et il ne savait pas que le vœu fait par le roi ou le Sanhedrin n'est possible que pour des rebelles ou pour ceux qui transgressent leurs lois et décrets mais non à l'encontre de ce qui n'est pas apte à être sacrifié, que Dieu nous en préserve!

Et c'est à ce propos qu'il a été dit dans Béréchit Raba qu'il (Jephté) n'était même pas tenu de payer la valeur en argent de l'objet sanctifié (sa fille) et qu'il a été puni pour son sang à elle.

Et ne sois pas séduit par les propos de Rabbi Avraham, [...] car même s'il avait fait le vœu de la "réserver" uniquement pour Dieu (mais pas de la sacrifier), elle n'avait pas à être séparée (du monde profane) mais être comme Chmouel, dont la mère avait dit: "et je le donnerai à Dieu", et celui-ci servait dans la maison de Dieu sans être séparé du reste du monde.

Et selon les lois de la Tora, il n'est pas dans le pouvoir d'un homme de faire, par le biais d'un vœu, que ceux qui sortent de sa maison soient séparés du monde profane ou sacrifiés.

Le vœu consistait bien à sacrifier ce qui sortirait de sa maison à son retour de la guerre, humain ou animal!

Et Na'hmanide de préciser qu'il s'agit ici d'une erreur portant sur l'objet de ce qui peut être mis en anathème, sacrifié.

Erreur portant sur les limites du pouvoir royal en période exceptionnelle et qui, pour être une "erreur" selon Na'hmanide n'en démontre pas moins l'état d'esprit de Jephté.

Celui-ci, outre le fait d'être prêt à tout pour l'emporter, se perçoit comme disposant d'un pouvoir sans limite: d'une parole toute puissante qui, du simple d'être proférée, engage jusqu'à l'existence physique d'autrui.

Pour le Metsoudat David, comme pour le Malbim ou encore le Radak il ne s'agit pas de sacrifice humain:

מצודת דוד פסוק לא

והיה לה - רצה לומר אם יהיה דבר שאין ראוי להעלות לעולה
יהיה קדש לה' שיתמיד בקדושה ולא ישתמש לחולין
והעליתיהו - אז אקריבו עולה אם יהיה דבר הראוי לעולה

Metsoudat David

"et ce sera pour Dieu" il a voulu dire si la chose n'est pas apte à être sacrifiée, elle sera "réservée à Dieu" c'est-à-dire qu'elle ne s'occupe pas de choses profanes.

Et si la chose est apte à faire l'objet d'un sacrifice, alors " je l'offrirai en sacrifice"

Autrement dit, si c'est une bête qui sort, elle sera sacrifiée, si c'est un homme, il sera consacré à Dieu, c'est-à-dire retiré du monde profane, ce qui explique selon eux le fait que la fille de Jephté ait pleuré sur ses "betoulim" étant dans l'impossibilité de se marier.

La lecture de ces commentateurs se fonde sur la lettre vav du mot "vehaalitiou" pouvant signifier "ou" et exclut ainsi le sacrifice humain de la suite du récit.

(Rabbi Ytchaq Abrabanel verra dans ce passage l'origine du monastère chrétien.)



Pistes de réflexions et débats

5. Au delà des différentes lectures concernant le contenu du vœu, (sacrifice ou ascèse) le texte nous met en face de cette question: qu'en est-il de nos engagements lorsqu'ils incluent la vie de nos proches? En sommes-nous toujours bien quittes?
6. En quoi peut-on inférer du comportement de Jephté, une certaine manière de concevoir la avodat hachem encore empreinte d'idolâtrie? A ce titre on pourra se référer au traité Nedarim page 22 a: "Rabbi Natan a dit: " celui qui jure, c'est comme s'il construisait un autel [hors du Temple], et celui qui tient son vœu c'est comme s'il y apportait un sacrifice". Voici ce que dit le Ran sur place: "ceci concerne le moment à partir duquel la construction d'autels a été interdite (dès lors que le temple a été construit à Jérusalem), et il me semble

qu'on le compare à celui qui construit un autel car celui qui fait un neder pense qu'il est en train de faire une mitsva. La Tra interdit certaines choses alors lui aussi décide de priver sa personne, et à ce propos il dit (Rabbi Nathan) qu'il se trompe, et qu'au contraire il ressemble à celui qui construit un autel. Car s'il est vrai que la Thora nous prescrit d'apporter des sacrifices au temple, celle-ci nous prescrit également de ne pas faire de surenchère en construisant des autels et en sacrifiant à l'extérieur (du temple). De même, s'il est vrai que la Thora nous interdit certaines choses, lorsqu'il en rajoute d'autres, il faute. Et à ce propos, ils ont dit (les sages) au chapitre "pot'him" du talmud de Jérusalem: "Cela ne te suffit pas ce qu'a interdit la Tora de sorte qu'il faille que tu t'interdises d'autres choses encore! "[...]"

Ainsi, et selon le Ran, le problème semble être la position de législateur que prend l'auteur d'un vœu, position divine s'il en est, et les conséquences qui en découlent et qui ne sont rien de moins que l'élaboration d'une Thora nouvelle. On mentionnera à ce propos la promiscuité des versets prescrivant de ne pas sacrifier hors du parvis du temple (sacrifice considéré comme un meurtre cf. Rachi), avec ceux interdisant les sacrifices aux "satyres" (Lévitique 17, 3 à 7).

D'autre part, on notera l'analyse psychologique que fait le Ran sur l'individu en question: celui-ci tenterait de séduire Dieu.

L'ACCOMPLISSEMENT DU NEDER

Lorsqu'une personne majeure prononce un vœu, qu'il s'agisse d'accomplir telle ou telle action, ou inversement, de s'imposer une restriction, elle doit se conformer à sa décision.

במדבר פרק ל פסוק ג

אִישׁ כִּי-יָדַר נֶדֶר לַיהוָה, אוֹ-הִשָּׁבַע שְׁבַע לְאָסֵר אֶסֶר עַל-נַפְשׁוֹ--
לֹא יַחַל, דְּבָרוֹ: כְּכֹל-הֵיצָא מִפִּיו, יַעֲשֶׂה.

Nombres, 30, 3

Si un homme fait un vœu au Seigneur, ou s'impose, par un serment, quelque interdiction à lui-même, il ne peut violer sa parole: tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir.

Toutefois la personne peut par la suite s'adresser à un sage habilité à délier la personne de son vœu.

Celui-ci doit constater qu'un événement imprévu s'est produit conduisant la personne à regretter le vœu qu'elle a prononcé.

L'engagement ayant été pris sans tenir compte de la survenue ultérieure de l'événement, celui-ci est annulé rétroactivement par le sage.

La "permission de vœux" appelée: "Hatarat Nedarim" est un enseignement de la Tora che be al pé (Traité Haguiga, page 10a):

Michnah: [Les lois de] l'annulation des vœux flottent dans l'air et n'ont pas sur quoi s'appuyer.

La Michna porte sur l'absence de référence explicite de ce principe dans le texte de la Tora, ce qui ne va pas de soi dès lors qu'habituellement la tradition orale consiste à déterminer les modalités d'application des principes contenus explicitement dans la Tora.

Ainsi, et parce que le principe de l'annulation des vœux existe, le Midrach se questionne sur l'issue tragique de l'histoire de Jephté.

Si selon Rech Laquich, le neder ne prend pas effet dès lors qu'il porte sur une bête impure ou sur un homme tandis que selon Rabbi Yo'hanan celui qui a fait ce type de neder doit amener la valeur de l'objet sur lequel il portait (l'objet ne pouvant être sacrifié), les deux se demandent:

בראשית רבה פ' ס

ולא היה שם פנחס שיתיר לו את נדרו? אלא פנחס אמר הוא צריך לי, ואני אלך אצלו? ויפתח אמר אני ראש קציני ישראל ואני אלך אצל פנחס? בין דין אבדה הנערה ההיא.

Béréchit Raba

N'y avait-il pas Pinhas là bas pour le délier de son neder?

Seulement Pinhas a dit: "lui a besoin de moi et j'irais vers lui?"

Et Jephté a dit: "je suis le chef de tout les officiers d'Israël, et je devrais aller voir Pinhas?"

Entre celui-ci et celui-là, la jeune fille a été perdue.

Ainsi, rien n'empêchait Jephté d'être délié de son vœu, seul l'orgueil des deux hommes a eu raison de la jeune fille.

Il apparait ici, que tenir sa parole peut être l'inverse d'une conduite noble, et n'être en fait motivé que par un égo sans aucune limite.

Le Midrach met d'ailleurs en scène l'obstination criminelle de Jephté en le faisant dialoguer avec sa fille qui, loin d'être prête à endosser le rôle de la victime émissaire se défend contre son père (alors que la lecture simple des versets ne donnait pas cette impression), en essayant de le faire regretter son vœu:

ילקוט שמעוני פרק יא- רמז סז

ולפי שלא היה בן תורה אבד את בתו. וכה"א פרי צדיק עץ חיים, אע"פ שאדם צדיק אם אינו עוסק בתורה אין בידו כלום שמתוך התורה הוא לומד היאך הוא לוקח נפשות. אמר לו בתו שמא כתוב בתורה שיקריבו נפשות והלא כתיב מן הבהמה מן הבקר, אמר לה בתי נדרתי והיה היוצא. א"ל יעקב אבינו שנדר וכל אשר תתן לי עשר אעשרנו לך ונתן לו הקב"ה שנים עשר שבטים שמא הקריב אחד מהם, ולא שמע לה. אמרה לו הניחני ואלך אצל בית דין שמא (יד) ימצאו פתח לנדרך שנאמר הרפה ממני שנים חדשים [. . .]

Yalkout Chimeoni

Et parce qu'il n'était pas un Ben Tora, il a perdu sa fille, ainsi qu'il est dit: "Le fruit du juste est un arbre de vie", même si un homme est juste, dès lors qu'il ne se préoccupe pas de Tora, il n'a rien entre les mains car du sein de la Tora il aurait appris comment ne pas perdre des vies.

Sa fille lui a dit: " tu crois peut être qu'il est écrit dans la Tora d'apporter des sacrifices humains? et pourtant il est écrit: de la bête ou du gros bétail! "

Il lui a répondu: "ma fille j'ai juré et j'ai dit: ce qui sortira "

Elle lui a dit: Jacob notre père a juré et a dit: "et tout ce que Tu me donneras, j'en prélèverai la dîme" Dieu lui a donné les 12 tribus, en a-t-il sacrifié une seulement? " et il ne l'a pas écoutée.

Elle lui a dit: "laisse moi aller au Beth Din, peut être trouveront-ils une issue pour te délier de ton neder" ainsi qu'il est dit: "qu'on me laisse deux mois "

Le Midrach voit donc deux raisons au geste de Jephthé: son orgueil et le fait qu'il n'était pas un Ben Tora.

Alors pourquoi tant d'obstination à vouloir s'acquitter d'une dette imaginaire?

Le châtement de Jephthé nous est alors conté par le Midrach:

ילקוט שמעוני פרק יא- רמז סז

ושניהם נענשו בדמיה יפתח מת בנשילת אברים בכל מקום שהיה הולך אבר נשול ממנו והיו קוברין אותו הדא הוא דכתיב וימת יפתח ויקבר בערי הגלעד, בעיר גלעד אין כתיב כאן אלא בערי הגלעד. פנחס נטלה הימנו רוח הקדש שנאמר ופנחס בן אלעזר נגיד היה עליהם לפנים ה' עמו:

Yalkout Chimeoni

Et les deux ont été punis (Pin'has et Jephthé) pour sa mort (de la fille): Jephthé est mort en perdant ses membres.

Partout où il se rendait un membre se détachait de lui et on l'enterrait ainsi qu'il est écrit: "et Jephthé mourut et on l'enterra dans les villes de Guilaad" il n'est pas écrit dans la ville de Guilaad mais dans les villes de Guilaad.

De Pin'has été retiré l'esprit prophétique ainsi qu'il est dit: "et ' fis de Eliezer était autrefois leur chef, Dieu était avec lui".

Drôle de châtement ("mesure contre mesure") pour celui qui avait refusé d'être délié de sa parole que de voir ses membres se délier les uns après les autres...



Pistes de réflexions et débats

7. Nous avons évoqué plus haut le fait qu'Hatarat nédarim était un enseignement spécifiquement de Tora ché bé al pé, peut-on voir dans ce principe un symbole de la thora orale en ce qu'elle dé-lie pour nous le texte de la thora en l'ouvrant chaque jour sur des significations nouvelles, en raisons d'événements eux même nouveaux et imprévisibles? En ce sens, le refus de Jephthé de revenir sur sa parole, d'en être délié serait un refus de la thora ché be al pé, ou tout le moins une ignorance de celle-ci.
8. Comment comprenez-vous la possibilité de se délier d'un engagement unilatéral pris envers Dieu étant entendu que celle-ci n'existe pas a priori envers les hommes? Dieu ne nous prend-il pas au sérieux? ou bien refuse-t-il d'être créancier de nos engagements mortifères?
9. Remarquez la signification du nom Jephthé en hébreu: "il ouvrira" que cela vous évoque-t-il dans ce contexte?



Conclusion

Le texte étudié nous a permis de mettre en avant plusieurs problèmes:

- l'absence de kidouchin entre les parents de Jephté et ses conséquences: l'injustice dont a souffert Jephté initialement,
- le neder de Jephté comme manifestant son désir de gagner, peu importe le prix, et de la croyance que l'on peut acheter Dieu comme une vulgaire idole,
- l'accomplissement du neder, comme entêtement à vouloir s'acquitter d'une dette imaginaire et ceci peut être, afin de s'attribuer tout aussi imaginairement l'entier mérite de la victoire?

On notera à titre de conclusion, que contrairement au mythe grec d'Iphigénie, ici nul devin ni oracle n'est à l'œuvre imposant au père ce sacrifice, nulle tragédie donc, Jephté est seul, abandonné de sa famille puis se tenant à l'écart des sages, et en ce sens, il nous semble justifié de parler ici de drame.

מדרש תנחומא פ' בחוקתי סי' ה

עלה ושחטה. ורוח הקדש צווחת, נפשות הייתי רוצה שתקריב לפני אשר לא
[צויתי ולא דברתי ולא עלתה על לבי (ירמי' יט ה

Midrach

Il est monté et il l'a sacrifiée, et l'esprit saint a hurlé: " Aurais-je demandé qu'on me sacrifie des vies humaines", "ce que je n'ai ni prescrit ni recommandé et ce qui ne m'est jamais venu à l'esprit" (Jérémie 19, 5)".